

N° 2026/020

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux ;

Vu les articles L2212.1 à L2212.5 et L2213.1 à L2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2 et de R411-1 à R411-32 ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes modifiées le 23 juin 2021 ;

Vu le règlement de voirie communal approuvée par la délibération n°2022-106 en date du 8 décembre 2022 ;

Vu la demande de Monsieur GUILLOT Renaud, Directeur des services techniques de la commune de Carignan de Bordeaux,

ARRETE**ARTICLE 1**

Les services techniques de la commune sont autorisés à effectuer les travaux d'abattage et d'élagage route de Citon, 33360 Carignan de Bordeaux.

ARTICLE 2**Pendant la durée des travaux réalisés le 17 février 2026 entre 9H et 15H, la circulation sera fermée** sauf aux riverains et aux véhicules de secours.

Une déviation sera mise en place par les services techniques de la commune, conformément au plan de déviation annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3

La signalisation et la matérialisation du chantier seront à la charge de la commune et conformes à la réglementation en vigueur. Toutes dispositions seront prises pour la sécurité des usagers de la voie publique (signalisation temporaire cohérente, visibilité des carrefours, changement de trottoir pour les piétons etc...). L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 4

Les véhicules, engins, matériels et dispositifs utilisés ou mis en œuvre pour les besoins du chantier devront être adaptés à l'ensemble des contraintes en matière d'hygiène, sécurité et circulation sur la voie publique. L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 5

Au terme de l'occupation, le bénéficiaire désigné à l'article 1 du présent arrêté s'engage à remettre les lieux en état. A défaut ou en cas de dégradations, une contribution spéciale pourra être exigée. Un délai de garantie de 12 mois sera appliqué sur ces travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne.

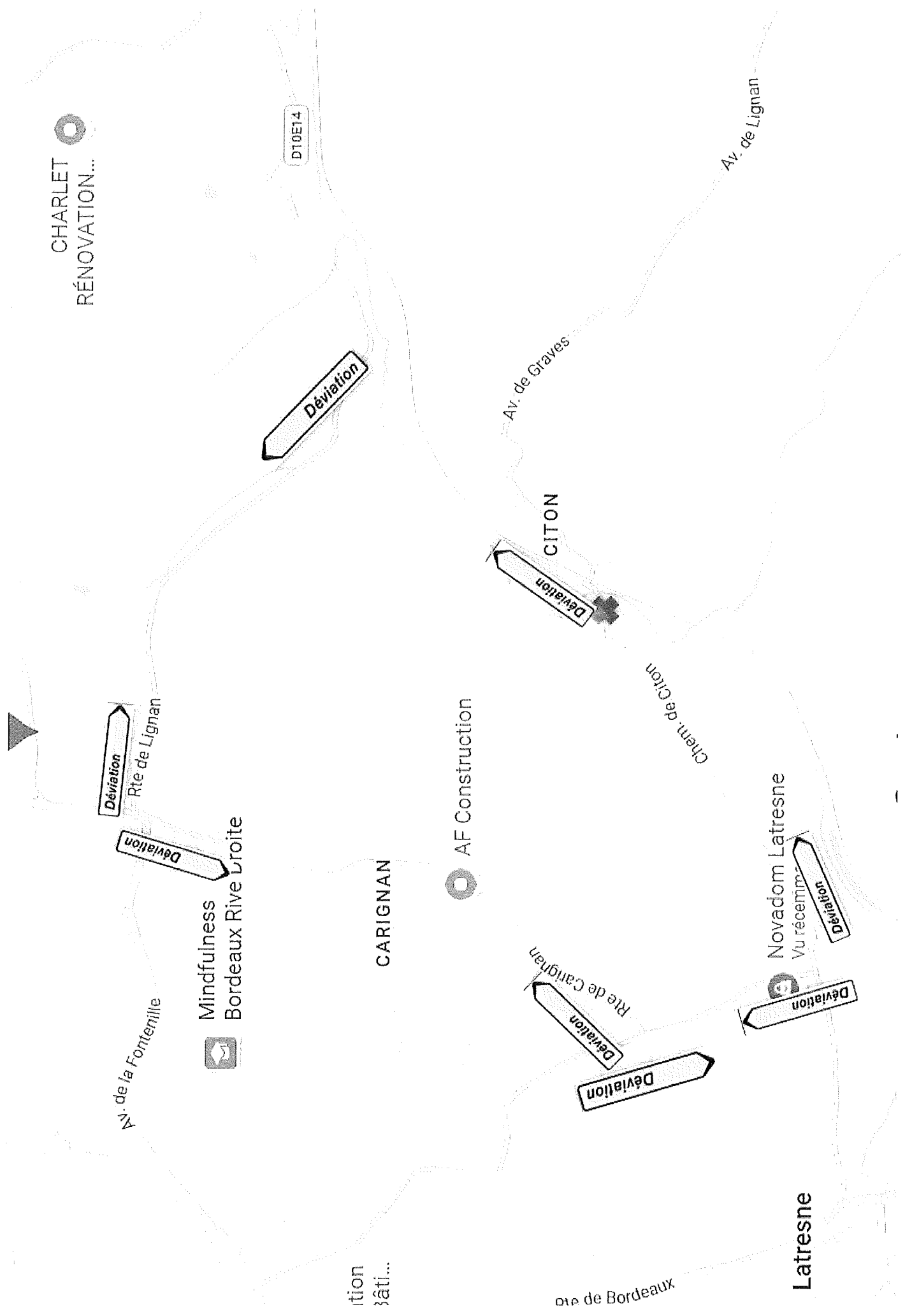
Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux.

Monsieur Guillot, directeur des services techniques de Carignan de Bordeaux,

Fait à Carignan de Bordeaux,
Le 09/12/2025**Le Maire**

Thierry GENETAY





CHARLET
RÉNOVATION...

D10E14

Déviation

Av. de Graves

Av. de Lignan

CITON

Déviation

Chem. de Ciron

Déviation
Rte de Lignan

Déviation

Mindfulness
Bordeaux Rive Droite

CARIGNAN

AF Construction

Novadom Latresne
Vu récemm-

Déviation

Déviation
Rte de Carignan

Déviation

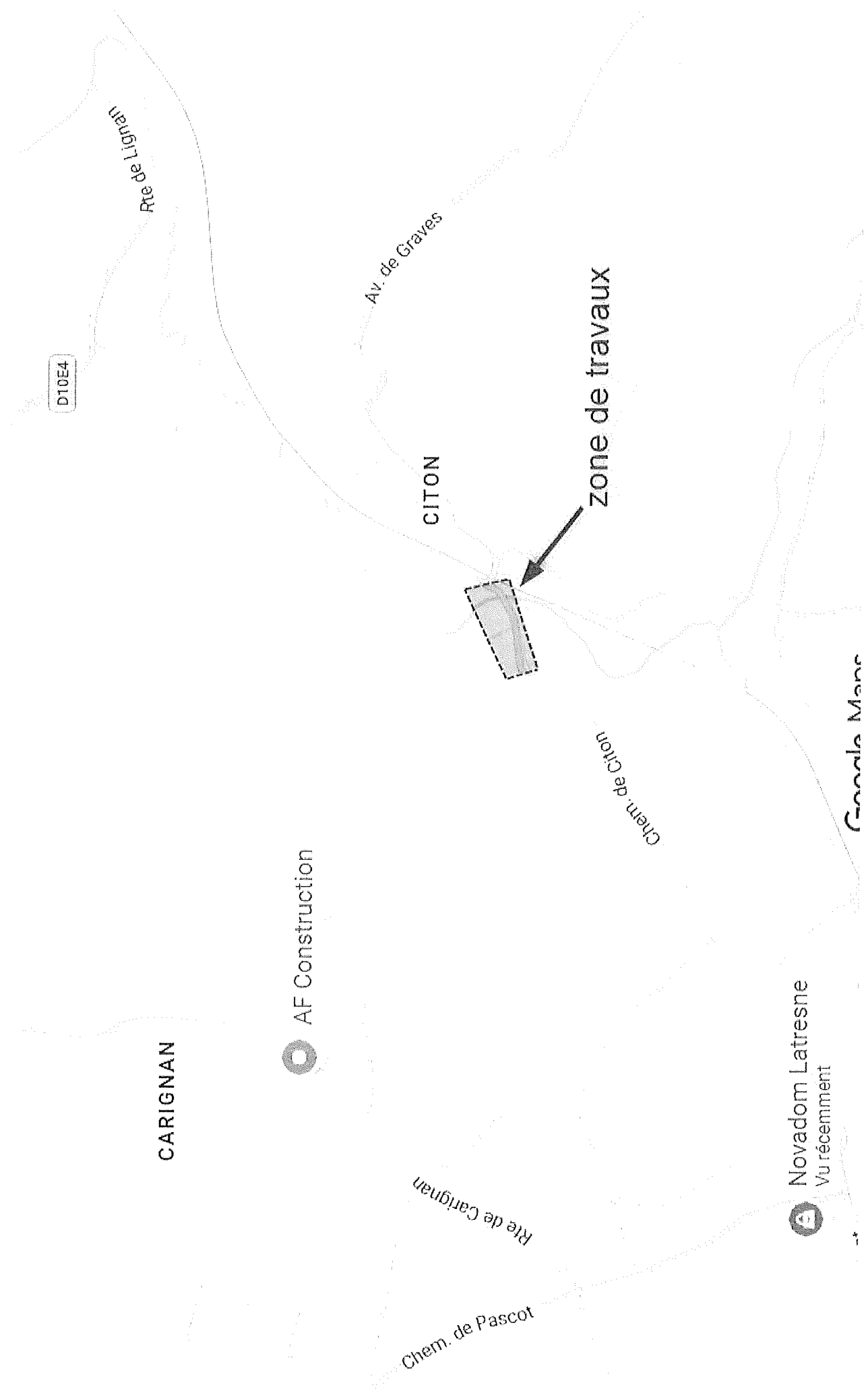
Déviation

Av. de la Fontenille

ition
bâti...

Rte de Bordeaux

Latresne



D10E4

Rte de Lignan

Av. de Graves

CITON

zone de travaux

Chem. de Ciron

Canada Mare

CARIGNAN

AF Construction

Novadom Latresne
Vu récemment

Rte de Carignan

Chem. de Pascot